

# ASSEMBLÉE NATIONALE

---

BIOÉTHIQUE - (N° 2187)

## AMENDEMENT

N ° 1038

présenté par

Mme Bonnivard, M. Ferrara, M. Abad et M. Lurton

-----

### ARTICLE ADDITIONNEL

**APRÈS L'ARTICLE 2, insérer l'article suivant:**

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.